



**Partenariat
Mondial**

pour une coopération efficace
au service du développement

Vers une coopération pour le développement plus efficace

RAPPORT D'ÉTAPE 2019 DU PARTENARIAT MONDIAL

TITRES – PARTIES I & II



Introduction

Des partenariats efficaces constituent la pierre angulaire de la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) requiert une action urgente concernant l'efficacité des partenariats, comme le demande l'ODD 17. Réaliser l'ambition du Programme 2030 nécessite une approche de l'ensemble de la société ; une approche qui s'appuie sur les actions collectives de toutes les parties prenantes afin d'offrir des solutions durables aux peuples et à la planète, tout en ne laissant personne de côté.

Le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement (ou Partenariat mondial) encourage l'action en faveur de partenariats plus efficaces qui peuvent obtenir des résultats de développement durable. Créé par l'accord du Partenariat de Busan (2011), le Partenariat mondial fait progresser l'efficacité des efforts de développement déployés par l'ensemble des acteurs, comme réaffirmé lors de la deuxième Réunion de Haut Niveau à Nairobi (2016). L'exercice de suivi mondial biennal suit les progrès accomplis par rapport aux engagements convenus et aux actions de promotion de l'efficacité. Le suivi du Partenariat mondial poursuit deux objectifs fondamentaux. Le premier, consiste à évaluer le degré d'efficacité de la mise en place par les gouvernements d'un environnement favorable à la conduite d'efforts nationaux de développement, en permettant la pleine participation de l'ensemble de la société. Le deuxième, consiste à évaluer comment les partenaires du développement acheminent leur aide en se concentrant sur les priorités de développement propres aux pays et en s'appuyant sur les capacités et les systèmes des pays partenaires afin d'assurer la pérennité des résultats.

Le cycle de suivi de 2018



... et des centaines d'organisations de la société civile, des représentants du secteur privé, des fondations, des syndicats, des parlementaires et des gouvernements local



L'exercice de suivi du Partenariat mondial est dirigé par les pays, volontaire et vise à renforcer le dialogue multi-parties prenantes aux niveaux national, régional et mondial. Il met l'accent sur la qualité de l'établissement de partenariats qui a lieu en vue d'obtenir des résultats et des réalisations en matière de développement. Le Partenariat mondial rend compte des progrès réalisés par le biais de dix indicateurs qui saisissent l'essentiel des quatre principes d'efficacité de la coopération pour le développement convenus au niveau international, que sont : l'appropriation par les pays ; l'orientation vers les résultats ; des partenariats inclusifs ; et, la transparence et la redevabilité mutuelle. Les données provenant du suivi du Partenariat mondial, fondées sur une collecte des données menée par les pays participants, apportent également des éléments probants au suivi et à la revue des ODD.

Cette note présente les titres des Parties I et II du Rapport d'étape 2019 du Partenariat mondial. Elle souligne les liens d'interdépendance entre la manière dont les pays partenaires (Partie I) et les partenaires du développement (Partie II) promeuvent des partenariats efficaces, dirigés par les pays. Par ailleurs, elle compile les données probantes du Partenariat mondial, dès lors qu'elles visent à guider le suivi et la revue des ODD dirigés par l'ONU.



Le suivi du Partenariat mondial fournit des données qui permettent de suivre les progrès accomplis dans le cadre du suivi et de la revue des ODD

Les données générées au niveau des pays, par le biais du suivi du Partenariat mondial, contribuent au suivi et à la revue des ODD et sont la source de données permettant de mesurer les progrès réalisés à l'égard de trois cibles ODD. Les pays partenaires ainsi que les partenaires bilatéraux du développement obtiennent des résultats pour les Cibles ODD 17.16 et 17.15. En outre, les pays partenaires peuvent aussi obtenir des résultats pour la Cible ODD 5.c.

Le Partenariat mondial mesure les progrès réalisés quant à l'atteinte de la Cible ODD 17.16 sur le renforcement des partenariats multipartites pour le développement en faveur de la réalisation des Objectifs de développement durable.

CIBLE 17.16



Indicateur ODD 17.16.1

Nombre de pays faisant état de progrès dans la mise en place de cadres multipartites de suivi de l'efficacité du développement favorisant la réalisation des Objectifs de développement durable.

Les résultats du Partenariat mondial montrent que 45 % des 114 pays (pays partenaires et partenaires bilatéraux du développement) qui ont effectué le suivi de l'efficacité du développement multi-parties prenantes, ont fait état d'une progression vers la réalisation de partenariats multipartites inclusifs, transparents et redevables.

Le suivi du Partenariat mondial renseigne le suivi des progrès accomplis par rapport à la Cible ODD 17.15 sur le respect de la marge de manœuvre et de l'autorité de chaque pays en ce qui concerne l'élaboration et l'application des politiques favorisant la réalisation des Objectifs de développement durable.

CIBLE 17.15



Indicateur ODD 17.15.1

Ampleur du recours par les prestataires de la coopération pour le développement à des cadres de résultats et à des outils de planification propres aux pays.

Les résultats du Partenariat mondial révèlent que le degré de recours par les partenaires du développement aux cadres de résultats et aux outils de planification propres aux pays, en s'alignant sur les priorités des pays partenaires et en utilisant leurs résultats, statistiques et systèmes de suivi, a baissé, passant de 64 % dans le Cycle de suivi 2016 à 62 % dans le Cycle 2018. L'utilisation des cadres de résultats propres aux pays et des outils de planification reste plus élevée, en moyenne, chez les partenaires multilatéraux (66 %) que bilatéraux (57 %) du développement.

Le suivi du Partenariat mondial fournit également des données qui permettent d'évaluer les progrès enregistrés à l'égard de la Cible ODD 5.c sur l'adoption et le renforcement des politiques et des dispositions législatives en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes.

CIBLE 5.C



Indicateur ODD 5.c.1

Proportion de pays dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre public le montant des ressources allouées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.

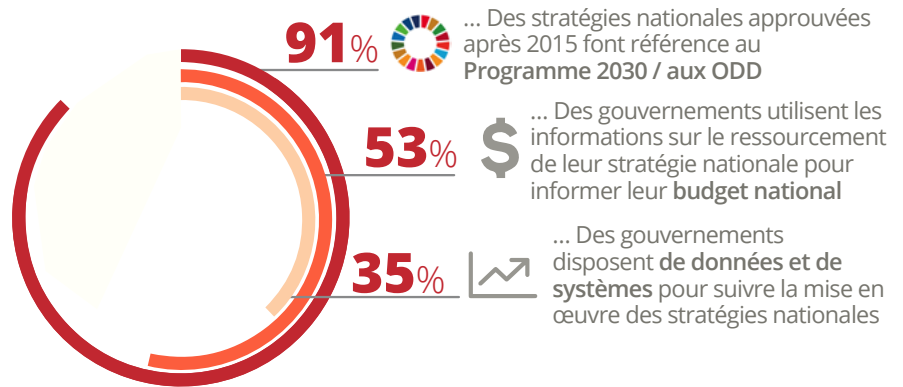
Les résultats du Partenariat mondial indiquent que 19 % des pays partenaires disposent de systèmes exhaustifs de suivi et rendent publiques les dotations budgétaires destinées à l'égalité hommes-femmes. En outre, 59 % de pays partenaires supplémentaires, ont pris des mesures pour établir de tels systèmes et mettre en place certains de leurs éléments de base.

Mener et soutenir les efforts de planification du développement

Les gouvernements des pays partenaires ont réalisé des progrès notables dans le renforcement de la planification nationale du développement...

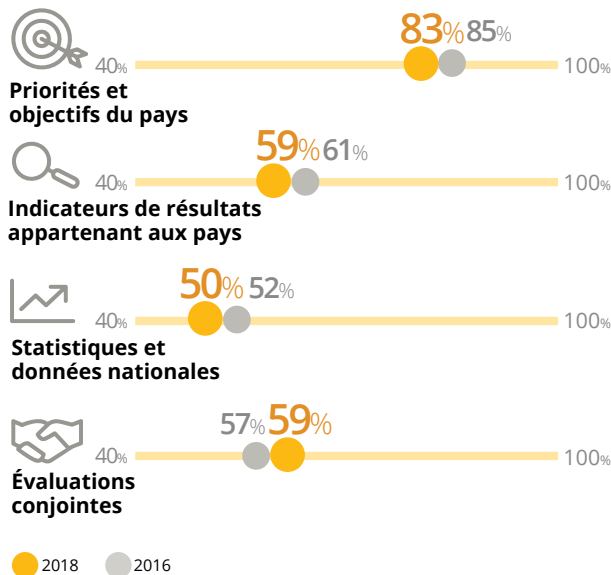
Depuis 2011, la proportion des pays partenaires dotés d'une stratégie nationale de développement de grande qualité a presque doublé. En outre, les pays partenaires, tout comme leurs partenaires du développement, intègrent les ODD dans leur planification, ce qui indique l'utilisation croissante des ODD en tant que cadre commun de résultats. Presque toutes les stratégies nationales de développement qui ont été approuvées depuis 2015, font référence au Programme 2030 et aux ODD. Afin de tirer pleinement parti des avantages de la planification renforcée du développement, les stratégies doivent être encore mieux associées aux ressources de mise en œuvre et assorties d'un suivi et d'une évaluation solides.

Progrès des pays partenaires dans la planification du développement



...pourtant l'alignement des partenaires du développement sur les priorités des pays partenaires et sur les cadres de résultats propres aux pays, diminue.

Utilisation par les partenaires du développement des cadres de résultats et des outils de planification appartenant aux pays

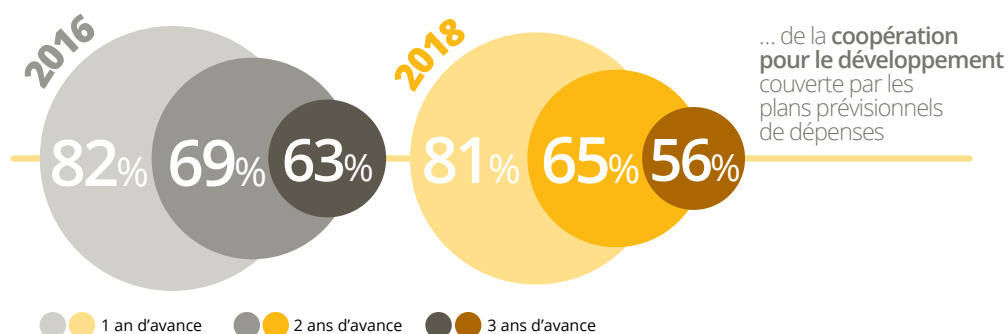


L'alignement des objectifs de projet sur les priorités des pays partenaires, ainsi que le recours aux résultats, statistiques et systèmes de suivi déterminés par les pays, s'est détérioré pour la plupart des partenaires du développement depuis 2016. Bien que les banques multilatérales de développement aient accru leur recours aux cadres de résultats propres aux pays, la baisse s'avère plus prononcée chez les partenaires bilatéraux du développement. La disponibilité des données des gouvernements représente un goulot d'étranglement partagé. Seul un tiers des gouvernements des pays partenaires indiquent qu'ils disposent de données appropriées pour procéder au reporting de leurs cadres de résultats, ce qui remet en cause également le recours à celles-ci par les partenaires du développement. Les pays partenaires et les partenaires du développement doivent donc faire des efforts concertés pour utiliser et renforcer les statistiques nationales et les systèmes de suivi.

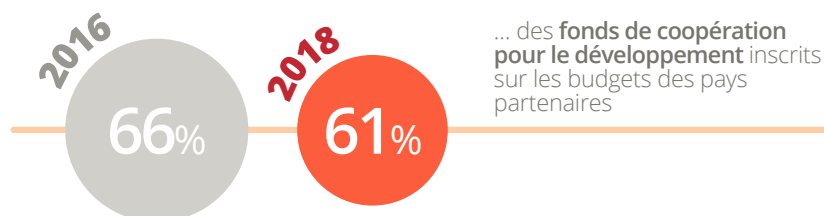
La prévisibilité de la coopération pour le développement au niveau des pays s'affaiblit.

Les pays partenaires font état d'une disponibilité limitée de plans prévisionnels de dépenses et de mise en œuvre provenant de leurs partenaires du développement. La prévisibilité à moyen terme, en particulier trois ans à l'avance, diminue. Cette baisse se reflète dans la diminution de la part du financement au titre de la coopération pour le développement inscrite aux budgets des pays partenaires soumis à la surveillance parlementaire. Cette tendance à la baisse, compromet la capacité des pays partenaires à planifier et à budgétiser de manière efficace leurs efforts de développement, et limite la redevabilité à l'égard des efforts nationaux de développement assurée par la surveillance parlementaire.

Diminution de la visibilité prospective de la coopération pour le développement



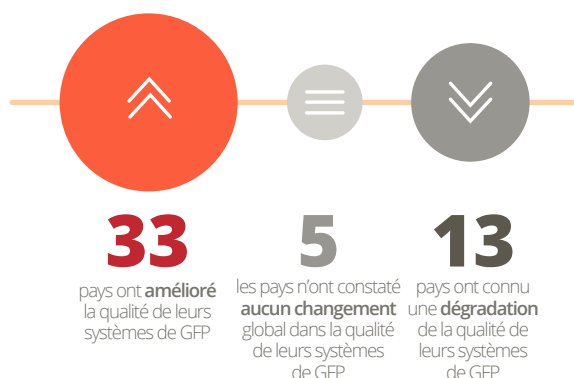
Les parlements des pays partenaires supervisent une part décroissante de la coopération pour le développement



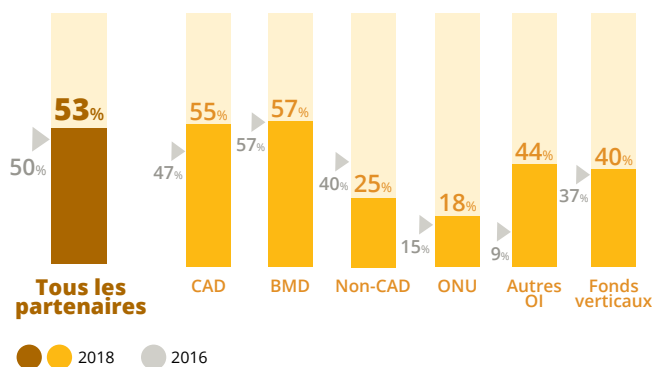
Le renforcement des systèmes de gestion des finances publiques (GFP) ne s'est pas accompagné d'une augmentation considérable de leur utilisation par les partenaires du développement.

Les pays partenaires progressent de façon soutenue dans le renforcement des systèmes de GFP, en particulier en ce qui concerne les aspects de l'élaboration du budget. Des efforts continus s'imposent dans les domaines de l'audit et de la passation des marchés, ainsi que pour s'assurer que les systèmes de GFP répondent aux objectifs de l'égalité hommes-femmes. Les partenaires du développement n'ont accompli que des progrès négligeables dans l'utilisation des systèmes nationaux de GFP, qui sont imputables à une augmentation de l'utilisation des systèmes de passation des marchés. Toutefois, les données de suivi du Partenariat mondial montrent que la qualité des systèmes de GFP n'est pas le facteur déterminant du degré de leur utilisation. Plutôt, plus la période d'engagement des partenaires du développement dans les pays partenaires est longue et plus la part qu'ils affectent au secteur public est élevée, plus ils ont tendance à utiliser les systèmes de gestion financière des secteurs publics.

Progrès des pays partenaires dans le renforcement des systèmes de gestion des finances publiques (GFP)



Utilisation par les partenaires du développement des systèmes de gestion des finances publiques (GFP) des pays



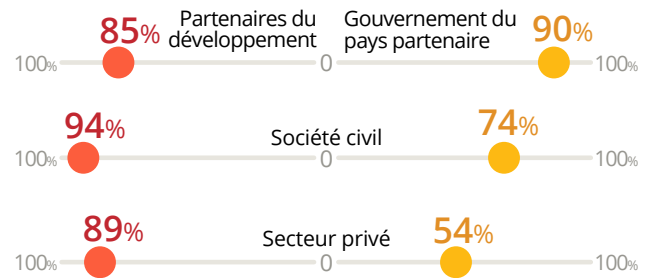
Reinforcer une approche de l'ensemble de la société pour le développement

Des consultations plus systématiques et constructives avec les acteurs du développement sont nécessaires, aussi bien par les gouvernements des pays partenaires que par les partenaires du développement.

Lors de la conception des stratégies nationales de développement, les gouvernements des pays partenaires consultent un large éventail de parties prenantes nationales, telles que la société civile, le secteur privé, les parlementaires, les gouvernements infranationaux et les partenaires du développement. Dans une moindre mesure, les partenaires du développement font aussi participer les parties prenantes des pays partenaires à l'élaboration de leurs stratégies et de leurs programmes nationaux. Les résultats indiquent que ces opportunités d'engagement par les gouvernements des pays partenaires et les partenaires du développement pourraient être plus régulières, prévisibles et impliquer un ensemble plus diversifié de parties prenantes.

Gouvernements des pays partenaires & Partenaires du développement

Lorsque la conception du développement national et les stratégies pays s'engagent avec ...



Cadre juridique et réglementaire pour les organisations de la société civile



Efficacité du travail des partenaires du développement avec les organisations de la société civile



L'environnement favorable aux organisations de la société civile se détériore.

Les organisations de la société civile (OSC) font état d'un affaiblissement des cadres juridiques et réglementaires qui assurent la protection des OSC. En outre, les OSC indiquent une liberté d'expression limitée et une protection insuffisante contre le harcèlement lorsqu'elles travaillent avec des populations à risque. Par ailleurs, les OSC ne considèrent pas que les mécanismes de financement des partenaires du développement sont prévisibles, transparents ou accessibles à une diversité d'OSC et indiquent que le financement reçu est essentiellement motivé par les propres intérêts et priorités des partenaires. Une action concertée par les pays partenaires et les partenaires du développement peut appuyer les OSC en tant que partenaires égales à part entière, qui apportent des connaissances sur les besoins et les priorités locales en matière de développement.

L'amélioration de la qualité du dialogue public-privé (DPP) dans les pays partenaires passe par l'accroissement des capacités, le renforcement de la pertinence et de l'inclusion d'un large éventail des acteurs du secteur privé.

Les gouvernements des pays partenaires et les parties prenantes du secteur privé (grandes, petites et moyennes entreprises et syndicats) s'accordent sur l'existence de la confiance mutuelle et de la volonté d'entamer un dialogue sur les politiques. Cependant, toutes les parties prenantes font état d'une capacité d'engagement limitée. De surcroît, les parties prenantes des secteurs public et privé indiquent des opinions divergentes sur la pertinence et le caractère inclusif du DPP, ce qui affaiblit sa qualité. Toutefois, malgré les difficultés rencontrées, les résultats montrent également que, lorsque les fondements d'un dialogue de qualité sont en place, le DPP est orienté vers les résultats et conduit à l'action commune.

Qualité du dialogue public-privé (DPP)



Transparence et redevabilité mutuelle dans un paysage du développement en évolution

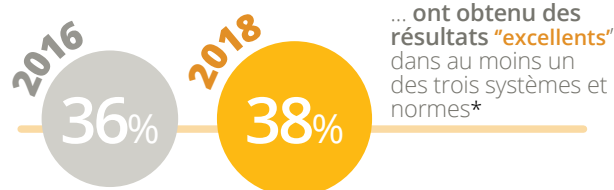
Les progrès accomplis quant à l'amélioration de la transparence de la coopération pour le développement sont mitigés.

Un plus grand nombre de partenaires du développement rendent compte aux systèmes et normes d'information établis au niveau mondial pour rendre publiques les informations sur la coopération pour le développement. Les informations fournies par les partenaires du développement sont également plus exhaustives ; toutefois, les progrès accomplis à l'égard de la ponctualité et du caractère prévisionnel des informations sur la coopération pour le développement, restent inégaux. En outre, la disponibilité des informations sur la coopération pour le développement au niveau mondial vient en complément à celle des informations données et collectées au niveau des pays. Presque tous les pays partenaires disposent d'un système de gestion d'information sur la coopération pour le développement, et, la plupart des partenaires du développement (83 %) communiquent leurs données à ces systèmes. Cependant, des améliorations sont possibles en ce qui concerne la cohérence et la qualité du reporting au niveau des pays.



Transparence de la coopération pour le développement

Parmi les 94 partenaires du développement évalués ...



* Les trois systèmes et normes sont: le Système de Notification des Créanciers (SNC) du CAD-OCDE, l'Enquête Prospective sur les Dépenses (EPD) du CAD-OCDE et l'Initiative pour la Transparence de l'Aide Internationale (ITAI).



Mécanismes de redevabilité mutuelle

En réponse à l'évolution du paysage du développement et à l'ambition du Programme 2030, les mécanismes de redevabilité mutuelle, deviennent plus inclusifs.



Les pays pour lesquels l'aide publique au développement reste importante disposent de mécanismes de redevabilité mutuelle de qualité à l'égard de la coopération pour le développement. Les pays partenaires qui sont moins tributaires de l'aide publique au développement se tournent vers d'autres structures de redevabilité plus holistiques. Confirmant l'importance continue de la redevabilité mutuelle au niveau des pays, la grande majorité des partenaires du développement a indiqué que les évaluations de redevabilité mutuelle ont été efficaces pour guider leurs façons de travailler dans le pays. Par ailleurs, des partenaires du développement de plus en plus variés participent aux mécanismes de redevabilité mutuelle au niveau des pays. Toutefois, un moins grand nombre de pays partenaires fixe des objectifs d'efficacité de la coopération pour le développement pour ces divers partenaires.



mettre en place des politiques globales pour la coopération pour le développement



fixer des objectifs d'efficacité au niveau des pays



effectuer des évaluations conjointes régulières



impliquer les acteurs non étatiques dans les évaluations



publier les résultats des évaluations

Les changements apportés aux structures de la coopération pour le développement au niveau des pays ont des implications pour le processus de suivi du Partenariat mondial.

Les institutions gouvernementales changent leur façon de s'organiser pour gérer la coopération pour le développement, y compris la refonte des mécanismes et structures de coordination, en réponse au Programme 2030. Ces changements structurels, prennent du temps, mais ont déjà influencé la façon dont le Cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial a été entrepris au niveau des pays, et, ils méritent que la communauté du Partenariat mondial leur accorde davantage d'importance en amont de son prochain cycle de suivi. Guidé par les conclusions du rapport d'étape 2019, le Partenariat mondial continuera à adapter son suivi afin de refléter les opportunités et les défis du Programme 2030 ainsi que d'assurer la continuité de la pertinence et de garantir la fourniture de données de pointe dans un monde en mutation.

Clause de non-responsabilité: Ce document a été préparé sur la base des données recueillies lors de la déclaration volontaire au cycle de suivi 2018 du Partenariat mondial pour une coopération pour le développement efficace. Les informations fournies ne représentent pas nécessairement les vues de l'Organisation de coopération et de développement économiques et du Programme des Nations Unies pour le développement. Par souci de commodité, le terme «pays» désigne les pays et territoires en développement ayant fait rapport au Cycle de suivi de 2018. La participation à ce processus et la mention de tout participant à ce document sont sans préjudice du statut ou de la reconnaissance internationale d'un pays ou d'un territoire donné.

